

Commune de CHOLONGE

Zonage de l'Assainissement Volet Eaux Usées

Zones d'assainissement collectif :

- Assainissement collectif existant
- Réhabilitation / Mise en séparatif du réseau (court, moyen et long terme)
- Réseau E.U. existant
- Réseau E.U. à créer
- Regard EU (numérotation)

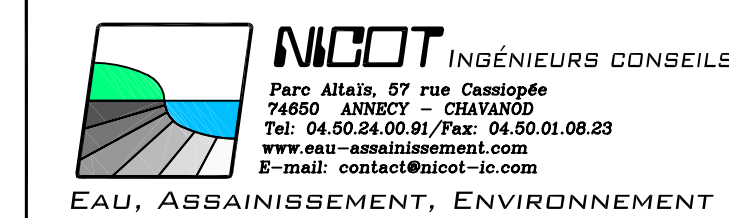
Divers :

- Réseau hydrographique
- Contour PLU
- Zone Humide (inventaire départemental)

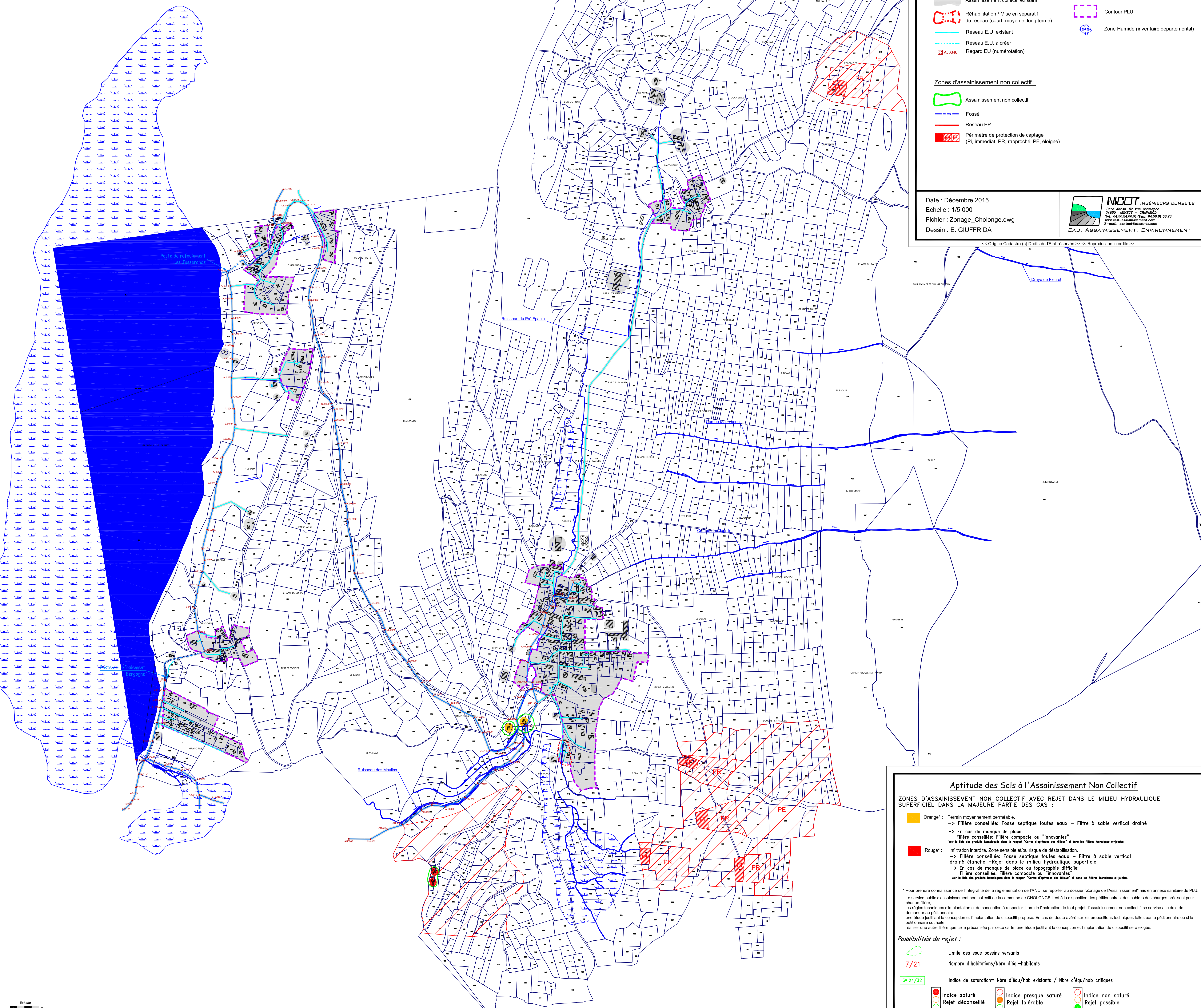
Zones d'assainissement non collectif :

- Assainissement non collectif
- Fossé
- Réseau EP
- Périmètre de protection de captage (Pi, immédiat; PR, rapproché; PE, éloigné)

Date : Décembre 2015
 Echelle : 1/5 000
 Fichier : Zonage_Cholonge.dwg
 Dessin : E. GIUFFRIDA



<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>



Aptitude des Sols à l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Orange¹ : Terrain moyennement perméable.
 -> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé
 -> En cas de manque de place:
 Filtrère conseillée: Filtrère compacte ou "Innovantes"
 Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.
- Rouge² : Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation.
 -> Filtrère conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé étanche - Rejet dans le milieu hydraulique superficiel
 -> En cas de manque de place ou topographie difficile:
 Filtrère conseillée: Filtrère compacte ou "Innovantes"
 Voir la liste des produits homologués dans le rapport "Cartes d'aptitudes des Milieux" et dans les filières techniques ci-jointes.

¹ Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement" mis en annexe sanitaire du PLU. Le service public d'assainissement non collectif de la commune de CHOLONGE tient à la disposition des pétitionnaires, des cahiers des charges prédictant pour chaque filière, les règles techniques d'implantation et de conception à respecter. Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, ce service a le droit de demander au pétitionnaire une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire ou si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée par cette carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.

Possibilités de rejet :

- Limite des sous bassins versants
- Nombre d'habitants/Nbre d'éq.-habitants
- Indice de saturation= Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques
- Indice saturé
- Indice presque saturé
- Indice non saturé
- Rejet déconseillé
- Rejet tolérable
- Rejet possible